

**Présentation du dispositif
des patrouilleurs dans les transports
en commun essonniens**

**Vendredi 16 décembre 2011
à 10h30**



LE DISPOSITIF DU PATROUILLEUR
POUR LA POLICE NATIONALE

LE DISPOSITIF DU PATROUILLEUR POUR LA POLICE NATIONALE

Le concept des patrouilleurs vise à augmenter la visibilité des policiers en tenue sur la voie publique avec une triple mission : préventive, dissuasive et répressive.

Cette réforme s'est traduite par la création d'un schéma de couverture des circonscriptions de sécurité publique. Celui-ci a pour but d'utiliser les ressources disponibles de manière optimale et efficiente au sein de chaque circonscription de sécurité publique.

Après deux mois d'expérimentations concluantes menées sur cinq sites pilotes de la sécurité publique (Mantes-la Jolie, Nice, Poitiers, Strasbourg et Marseille), la généralisation du dispositif a eu lieu le 1^{er} juillet 2011 sur l'ensemble du territoire relevant de la compétence de la police nationale.

La patrouille est prioritairement constituée de deux patrouilleurs en uniforme qui se déplacent de manière pédestre ou portée. Ces binômes travaillent sur des secteurs d'intervention où la présence des services de police est prioritaire pour remédier à des phénomènes de délinquance identifiés et renforcer le sentiment de sécurité. Leurs horaires de travail sont calqués sur ces impératifs opérationnels.

Il existe deux formes de patrouilleurs :

⇒ **Le patrouilleur de circonscription qui effectue sa patrouille sur l'ensemble de la circonscription. Les lieux à sécuriser sont définis quotidiennement en fonction de l'évolution de la délinquance.**

⇒ **Le patrouilleur de secteur qui se déplace sur des lieux signalés d'une circonscription, notamment les secteurs sensibles ou ceux qui nécessitent une visibilité policière, pour lesquels la police nationale doit être particulièrement vigilante.**

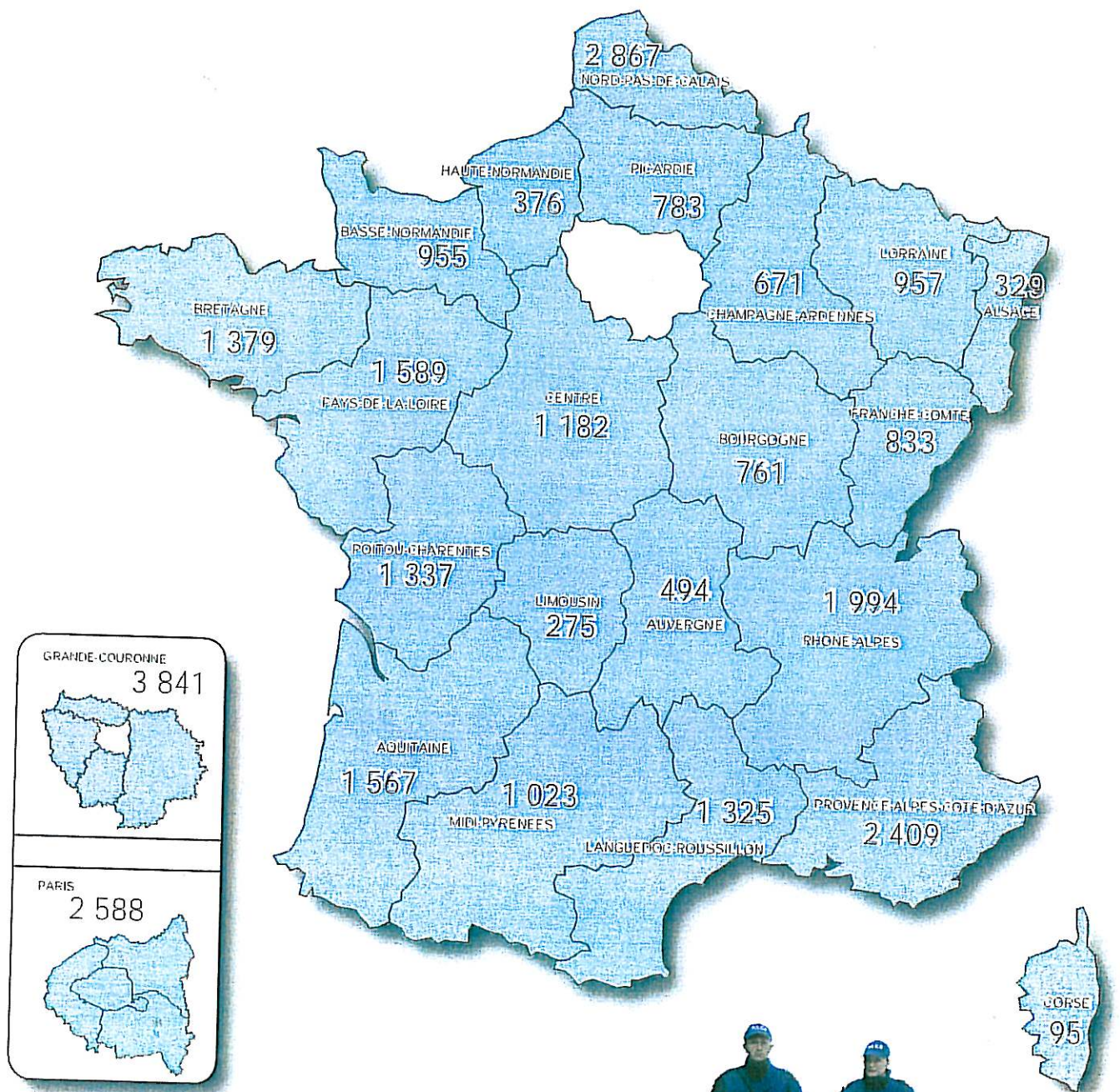
Cette réforme permet de multiplier les patrouilles au contact direct de la population pour mieux prendre en compte ses attentes. Intervenant de jour comme de nuit, les patrouilleurs assument totalement la dimension répressive de la lutte contre la délinquance avec un cœur de métier toujours centré sur l'interpellation des auteurs d'infraction.



POLICE NATIONALE



Nombre de patrouilles supplémentaires (de septembre 2011 comparé à juin 2011)





DISPOSITIF « PATROUILLEURS »

DEPARTEMENT : ESSONNE (91)

NOMBRE DE PERSONNES MISES EN CAUSE POUR INFRACTIONS PAR DES PATROUILLEURS

| | TOTAL PERIODE JUIN A NOVEMBRE | | |
|--------------------|-------------------------------|------|--------------------|
| | 2010 | 2011 | EVOLUTION 11/10 |
| TOTAL MIS EN CAUSE | 8767 | 9006 | +2,73% |
| HOMMES | 7623 | 7807 | +2,41% |
| FEMMES | 1144 | 1199 | +4,81% |

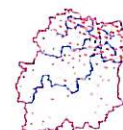
LA PRESENCE POLICIERE SUR LA VOIE PUBLIQUE

| | Juin 2011 | Novembre 2011 | Ecart en valeur absolue | Evolution en pourcentage |
|----------------------------|--------------|------------------|----------------------------|-----------------------------|
| Nombre de patrouilles | 3895 | 4877 | 982 | +25,21% |
| Patrouilles motorisées | 3809 | 4497 | 688 | +18,06% |
| Patrouilles non motorisées | 86 | 380 | 294 | +341,86% |
| Dont patrouilles pédestres | 46 | 320 | 274 | +595,65% |

LA PRISE EN COMPTE DES ATTENTES DE LA POPULATION RECUEILLIE PAR L'ENSEMBLE DES SERVICES DE POLICE

| | Juin à Novembre 2010 | Juin à Novembre 2011 | Evolution |
|------------|-------------------------|-------------------------|-----------|
| DIFFERENDS | 4292 | 4303 | +0,26% |
| NUISANCES | 11296 | 12574 | 10,16% |





DISPOSITIF « PATROUILLEURS »

COMMUNE DE GRIGNY

NOMBRE DE PERSONNES MISES EN CAUSE POUR INFRACTIONS PAR DES PATROUILLEURS

| | TOTAL PERIODE JUIN A NOVEMBRE | | |
|--------------------|-------------------------------|------|--------------------|
| | 2010 | 2011 | EVOLUTION 11/10 |
| TOTAL MIS EN CAUSE | 316 | 325 | +2,85% |
| HOMMES | 296 | 305 | +3,04% |
| FEMMES | 20 | 20 | +0,00% |
| MAJEURS | 269 | 274 | +1,86% |
| MINEURS | 47 | 51 | +8,51% |

LA PRISE EN COMPTE DES ATTENTES DE LA POPULATION RECUILLIE PAR L'ENSEMBLE DES SERVICES DE POLICE

| | Juin à Novembre 2010 | Juin à Novembre 2011 | Evolution |
|------------|-------------------------|-------------------------|-----------|
| DIFFERENDS | 122 | 131 | +6,87% |
| NUISANCES | 251 | 221 | -13,51% |





DISPOSITIF « PATROUILLEURS »

CSP DE JUVISY (Grigny et Viry-Chatillon inclus)

LA PRISE EN COMPTE DES ATTENTES DE LA POPULATION RECUILLIE PAR L'ENSEMBLE DES SERVICES DE POLICE

| | Juin à Novembre 2010 | Juin à Novembre 2011 | Evolution |
|------------|-------------------------|-------------------------|-----------|
| DIFFERENDS | 394 | 436 | +9,63% |
| NUISANCES | 873 | 915 | + |





SECURISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN ESSONNIENS

L'Essonne partage avec les autres départements de la grande couronne la particularité en matière de transport en commun de voir cohabiter des sociétés de niveau national (SNCF-RATP) et des transporteurs locaux (TICE - Daniel MEYER- Cars d'ORSAY etc...). Si la majorité des faits constatés sur le réseau ferré est constituée d'atteintes aux personnes principalement des vols avec violence commis en réunion, pour le réseau de surface, ce sont surtout des faits de violences et de menaces aux conducteurs qui sont signalés. Aucune ligne n'est épargnée.

Mais les faits qui frappent le plus l'opinion sont constitués de dégradations voire d'incendies de bus.

Au niveau départemental

Sur le réseau de surface, l'activité des forces de l'ordre s'exerce au profit de :

- La RATP : à raison de 4 opérations de contrôle par mois
- La TICE : par des opérations ponctuelles
- Les lignes de bus NOCTILIEN : par des opérations ponctuelles
-

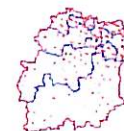
Au niveau local

Outre le dispositif départemental, des actions partenariales dans les transports en commun, sont menées à l'échelle de chaque circonscription de Sécurité Publique et brigade de gendarmerie.

Un certain nombre de dispositions ont été prises :

- Sécurisation renforcée des lignes ou des tronçons de lignes sensibles.
- Installation d'une ligne téléphonique dédiée au transport reliée au Centre d'Information et de Communication de la DDSP pour un optimiser les délais d'intervention
- Instauration d'un accueil personnalisé lors des dépôts de plainte, et d'une procédure de dépôt de plainte simplifiée pour les détériorations





- Instauration d'une communication privilégiée avec les transporteurs entre la DDSP et les transporteurs notamment en vue de les informer des événements de violences urbaines ou d'opérations de police importantes, et de modifier le trajet et la desserte et/ou les stationnements prolongés à certains arrêts. Développement de la communication tant avec le personnel que les usagers sur le civisme les actes perpétrés et leurs conséquences (rencontres partenariales et développement d'un outil de communication fort)
- Coordination entre les forces de police et de gendarmerie en cas d'incidents signalés hors zone police
- Interventions conjointes (Police/transporteurs) au sein des établissements scolaires
- Formation des personnels par le SDIS et la police (mesures de précautions, savoir agir et réagir)
- Optimisation des systèmes de vidéoprotection embarquée, (matériel plus efficient, report direct des images à un PCS, développement de la vidéoprotection aux abris bus, installation de caissons ignifugés)

Ces dispositions ont été renforcées par la mise en place des patrouilleurs.

Il s'agit d'une présence policière visible (effectifs en tenue : patrouilleurs en uniforme empruntant les portions de lignes sensibles à titre préventif et dissuasif) et discrète (effectifs en civil) aux arrêts et dans les bus.

Ce dispositif qui est expérimenté dans le département depuis juin connaît une phase de croissance.

DISPOSITIF « LES PATROUILLEURS »

Les objectifs de ce dispositif :

- Améliorer la perception de la présence de la police sur la voie publique
- Favoriser le contact avec les citoyens

Pour y parvenir, deux principes de base doivent être appliqués:

- Développer les patrouilles à deux fonctionnaires
- Définir des zones de patrouilles à deux niveaux :
 - à l'échelle de la circonscription : « la patrouille de circonscription »
 - à l'échelle d'un ou de plusieurs secteurs : « la ou les patrouilles de secteur »
- La patrouille, composée d'un binôme de policiers en tenue d'uniforme, intègre parmi ses modes d'action **la patrouille à pied**, délaissée depuis longtemps et qui doit être réintroduite.
- La mission dévolue aux patrouilleurs est une mission de police générale basée sur le triptyque : **PREVENTION/DISSUASION/REPRESSION**





Interventions dans le cadre des transports en commun de surface

Dans le cadre du Plan d'action de sécurité des transports de surface, des actions partenariales dans les transports en commun sont menées à l'échelle de chaque circonscription de Sécurité Publique et brigade de Gendarmerie.

Elles concernent surtout le réseau routier au profit notamment des différentes entreprises de bus.

Pour cela, des opérations d'accompagnement de bus sont organisées sur les secteurs sensibles, avec notamment la mise en place de patrouilleurs sur des tronçons identifiés comme étant les plus sensibles. Il s'agit d'agents de police en uniforme (en raison de leur mission préventive) qui voyagent sur ces tronçons pendant une heure ou deux sur des créneaux horaires aléatoires.

